

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>9616</b>	De <b>Mme Albane Gaillot</b> ( La République en Marche - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > La gynécologie médicale au coeur de la santé des femmes	<b>Analyse</b> > La gynécologie médicale au coeur de la santé des femmes.
Question publiée au JO le : <b>19/06/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/07/2018</b> page : <b>6170</b>		

### Texte de la question

Mme Albane Gaillot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de places de formation d'étudiants en médecine dans la spécialité de gynécologie médicale. En 1987, cette filière a été fermée. Elle rouvra en 2003 grâce à une forte mobilisation. Depuis, le nombre de postes d'internes a augmenté de façon très irrégulière pour atteindre 70 places en 2017. Cependant, pour l'année 2018 les places ont été revues à la baisse, soit 6 places en moins par rapport à l'année précédente. La moyenne d'âge des gynécologues médicaux est de 57 ans, 62 % d'entre eux ont plus de 60 ans et seulement 170 ont moins de 40 ans. De plus, 6 départements en France métropolitaine ont moins d'un gynécologue médical pour 100 000 femmes. La densité moyenne en France est de 3,1 gynécologues médicaux pour 100 000 femmes. Ces chiffres sont alarmants pour le bien-être et la santé intime des femmes. Les gynécologues médicaux ont un rôle de prévention, d'accompagnement, de diagnostic et de soin. Ils sont nécessaires pour la femme et leur pénurie relève d'un enjeu de santé publique, notamment à l'heure où la prévention est au cœur de la stratégie nationale de santé française. Les médecins généralistes ne sont pas formés à cette spécialité ni les sages-femmes habilitées à recevoir cette responsabilité. Elle lui demande donc d'étudier la possible augmentation du nombre de places d'étudiants en gynécologie médicale et ce afin que l'offre de soin réponde à la demande et aux besoins des femmes.

### Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine a plus que doublé entre 2012 et 2016. Pour l'exercice 2017, l'arrêté du 6 juillet 2017 a fixé ce nombre à 64 au titre de l'année universitaire 2017-2018. Ce volume de postes a été déterminé en lien avec l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. L'ONDPS a ainsi préconisé l'ouverture de 65 postes de gynécologie médicale à l'issue des ECN 2017. Aussi, dans un contexte où le nombre de postes à ouvrir s'est révélé sensiblement moins important que ce qui avait été envisagé, compte-tenu d'un nombre d'étudiants présents aux épreuves inférieur à ce qui était pressenti, il a été néanmoins prévu de préserver certaines spécialités, dont la gynécologie médicale. Le nombre de postes a donc été fixé à 64, soit une diminution d'une seule unité par rapport aux propositions de l'ONDPS, afin de s'approcher au plus près des préconisations de l'observatoire et des demandes des acteurs locaux. La ministre de la santé a saisi l'ONDPS pour procéder à la même évaluation pour la rentrée 2018 qui est en cours de réalisation en concertation avec les acteurs locaux pour satisfaire les besoins recensés au



regard des capacités de formation identifiées. En attendant, il faut organiser les soins et le ministère a demandé à chaque agence régionale de santé d'organiser dans ses programmes régionaux de santé un projet de santé adapté et sur mesure en fonction de l'offre de soins existante.